***PROJET DE DÉLIBÉRATION***

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Calvados propose d’accompagner les collectivités qui le souhaitent dans le cadre de son service d’intérim territorial.

Dans ce cadre, le CdG14 assure la recherche de candidats et le portage de contrats :

* + pour assurer le remplacement d’agents momentanément indisponibles,
  + pour apporter un renfort dans le cadre d’un accroissement temporaire ou saisonnier d’activité,
  + pour pourvoir la vacance temporaire d’un emploi permanent dans l’attente du recrutement d’un fonctionnaire

Pour ce faire, une convention d’adhésion au service est proposée aux collectivités et établissement publics qui le souhaitent en application des dispositions de l’article L.452-44 du Code Général de la fonction publique.

La signature de la convention emporte adhésion au service sans que son utilisation ne soit systématique ni obligatoire pendant la durée de ladite convention.

L’adhésion au service est gratuite. Les prestations sont facturées à la demande. Le CDG14 prend en charge la gestion de l’agent : contrat de travail, visites médicales, congés payés, attestations diverses.

Considérant que la commune (ou autre établissement) de ….. est susceptible d’avoir besoin de recourir à ce service.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de convention et ses annexes ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil municipal (ou Conseil d’administration)

APPROUVE la convention d’adhésion au service « Missions temporaires-remplacement », ci-annexée, à intervenir avec le Centre de Gestion du Calvados.

AUTORISE Monsieur le Maire (ou Président) à signer ladite convention.

Adopté à l’unanimité / à la majorité